

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF - CONTRAT DE
CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU
SPECTACLE DE "ROPOPOROSE"**

Service Culture - La Nef
N° 2017-D-387

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ▣ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- ▣ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle de « ROPOPOROSE » passé entre JERKOV 6 rue Alexandre Cabanel 31000 TOULOUSE, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à La Nef à Angoulême le vendredi 24 novembre 2017.

Article 3 – Le prix du spectacle s'élève à 316,50 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16/11/2017**
Publié ou notifié,
Le **16/11/2017**